TOUT SAVOIR SUR ARTICLE 27 # BRUXELLES

Plus d'informations dans votre convention sociale

DISTRIBUTION DES TICKETS PAR MOIS

Enfant

2+1 tickets
par membre du ménage
(de+de 3 ans)

Adulte

2+1 tickets
par membre du ménage
(de+de 3 ans)

3 CONDITIONS POUR UN TICKET VALABLE

- Coller le code-barres et vérifier que sa validité mensuelle correspond au mois en cours
- Apposer le cachet de votre association au dos du ticket
- Accompagné d'1,25€, ce ticket est à échanger auprès des lieux culturels pratiquant le tarif Article 27 à Bruxelles et en Wallonie

Points d'attention :

- Le ticket ne peut être vendu ou utilisé par les travailleur.euses de votre association
- Un ticket non utilisé ne coûte rien, même si un code-barres s'y trouve déjà. Gardez-le et recollez un code-barres valable avant de le remettre à quelqu'un
- Le numéro sur le talon nous offre également une possibilité de contrôle en cas de tickets frauduleux

CARTE ACCOMPAGNATEUR.RICE

Vous accompagnez un groupe, cette carte peut vous donner accès gratuitement à de nombreux lieux culturels (cf. répertoire culturel).

PARCOURS D'UN TICKET ARTICLE 27

RÔLE DU RELAIS SOCIAL.E

- Relayer les informations d'Article 27 auprès de ses collègues
- Diffuser les informations auprès des publics : tickets, offre culturelle...
- Accompagner les publics dans leurs démarches individuelles de choix culturel, de réservations...
- Organiser des sorties collectives et/ou développer des projets culturels participatifs
- Garantir la collecte des informations (remplir le talon et le fichier excel) pour permettre l'évaluation annuelle

02/646 30 28
BRUXELLES.ARTICLE27.BE

Editeur responsable : Article 27 asbl # Bruxelles / Rue de la Senne, 81 – 1000 Bruxelles / mai 2022

MÉDIATION CULTURELLE

Aborder l'offre culturelle

Agenda

- **L'AGENDA CULTUREL**

Rendez-vous sur notre site Internet pour consulter l'agenda culturel en ligne, vous y trouverez tous les évènements accessibles avec les tickets Article 27. Pensez à vous inscrire à notre newsletter mensuelle !

LES PARTENAIRES CULTURELS D'ARTICLE 27 # BRUXELLES

- **LE RÉPERTOIRE CULTUREL**

Facilite l'organisation et l'accompagnement des sorties collectives. Il reprend les informations pratiques (adresse, contacts, accessibilité, carte accompagnateur.rice...), pédagogiques et thématiques des lieux culturels partenaires.

Les rendez-vous de la médiation

- **LES RENDEZ-VOUS DE LA MÉDIATION**

Pour compléter les possibilités d'accompagnement lors de sorties culturelles collectives, des partenaires culturels proposent des actions de médiations (activités créatives, réflexion individuelle et collective...). Elles peuvent la plupart du temps être modulées selon les besoins des groupes.

DES VISITES GUIDÉES ACCESSIBLES AVEC LE TICKET ARTICLE 27 !

- **VISITES GUIDÉES AUX MUSÉES**

Visites guidées, visites hors les murs, ateliers créatifs ou encore jeux parcours sont proposés aux groupes des associations partenaires. Les conditions d'accès à ces activités pédagogiques sont spécifiques en fonction des musées.

I A D O

- **ID Ado**

Un groupe Facebook : pour échanger avec les partenaires culturels autour de leur offre à destination des ados. Un flyer numérique : pour recevoir des propositions ciblées à partager avec les jeunes.

OUTILS

Téléchargeables sur notre site bruxelles.article27.be

Animations autour de la culture

Nous développons des animations avec les équipes et avec les publics (enfants et adultes) à l'aide de différents outils (photolangages, ateliers d'écriture et d'expression, dispositifs de créations collectives et individuelles...). Dans le but de sensibiliser à l'action d'Article 27, d'échanger sur la thématique de l'accès à la culture ou sur la relation que nous entretenons avec elle, d'expliquer notre fonctionnement, de développer des projets culturels.

Projets participatifs

Avec vous, nous pouvons développer un cadre permettant d'inviter les publics à se mettre en projet culturel et citoyen sur un plus long terme. Grâce à différents outils (gestion de dynamique de groupe, support pédagogique, canevas de charte...), nous les invitons à réfléchir et à s'exprimer sur les notions de culture, à découvrir l'offre culturelle, à pratiquer une discipline artistique.

Un exemple : le Comité culturel, il s'inscrit durablement au sein de l'association et ses règles, missions, responsabilités sont définies par les membres.

PUBLICATIONS

- **Portraits d'actions de médiation culturelle**

Découvrez les partenaires sociaux et culturels, les artistes ou leurs œuvres et les publics, dans la mise en place d'actions de médiation : partage des savoirs, des expériences de vie, des critères esthétiques...

- **Réseau en réflexion**

Série de publications qui vise à mettre en valeur le travail tissé quotidiennement avec l'ensemble du réseau. Les textes, témoignages, réflexions, illustrations sont réunis pour rendre visible les expériences, les expertises et les synergies engendrées par le travail de médiation culturelle.

- **"Les explorateurs de la culture"**

Ce conte vise à sensibiliser les enfants (6-12 ans) à la culture au sens large. Une affiche pédagogique accompagne ce livre. Elle propose différentes activités et animations. Un stage de plusieurs jours peut être co-construit pour explorer ce thème passionnant.

ÉVÉNEMENT

- **Réseau en action**

Une fois par an, lors d'une journée, nous réunissons notre réseau (partenaires sociaux, culturels, artistes, publics) pour vivre et défendre la médiation culturelle et l'accès à la culture pour toutes et tous.

L'ÉQUIPE D'ARTICLE 27 # BRUXELLES

Direction

Laurence Adam : Directrice

Administration

Olivier Denève : Coordinateur administratif
Nina Engo : Secrétaire
Annie Mutombo : Aide comptable

Médiation culturelle

Alice Andrietti : Aide sociale
Muriel Bernard : Alphabétisation/FLE
Marie Camoin : Centre de formation et soutien scolaire
Raphaël Canta : Jeunesse
Camille Cloutier : Développement communautaire
Céline Galopin : CPAS
Karima Lakbichi : Santé mentale
Valérie Leclercq : Centre d'hébergement

prénom.nom@article27.be

suivez-nous sur nos plateformes

Met de steun/Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Administration générale de la culture, service général de la création artistique et éducation permanente), de la Région de Bruxelles-Capitale / van Brussels Hoofdstedelijk Gewest, de la Commission communautaire française (Culture et Action Sociale), de la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale / van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van Brussels-Hoofdstad, de la FGTB Bruxelles et d'Ethias.